



Arrondissement de FONTAINEBLEAU

ANNONCE 2024-I04 MARCHE DE TRAVAUX : **Réfection de deux salles de classe, annexe de l'école des Sources**

Type de procédure : Marché à procédure adaptée

Département de publication : 77

IDENTITE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de Saint-Pierre-lès-Nemours, 7 Chemin de la Messe, à l'attention de Monsieur le Maire, 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours.

Tél : 01 64 45 13 72

E-mail : finances@spln.fr

Objet du marché : Réfection de deux salles de classe, annexe de l'école des Sources

CPV – objet principal : 45262700-8 - Travaux de transformation de bâtiments

Lieu d'exécution et de livraison : 13, avenue d'Ormesson 77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS

Prestations divisées en lots : oui

lot n° 1 – Démolition / Maçonnerie

lot n° 2 – Plomberie / Chauffage

lot n° 3 - Menuiseries Aluminium

lot n° 4 - Cloisons / Doublage

lot n° 5 - Menuiserie bois

lot n° 6 – Electricité

lot n° 7 - Peinture / Sol souple

lot n° 8 - Serrurerie

Date prévisionnelle d'intervention :

A cet effet, les candidats devront obligatoirement respecter le planning des travaux proposé par le maître d'œuvre.

Une visite sur place est obligatoire lors de laquelle sera remis un certificat de visite à transmettre avec le dossier de candidature.

La date et heure de visite est la suivante :

- Le mercredi 17 juillet à 10h00
- Le mercredi 28 août à 10h00

Rendez-vous directement sur place au 13, avenue d'Ormesson

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Budget de la commune.

La cotraitance et la sous-traitance sont autorisées.

La candidature et l'offre seront rédigées en français.

Les variantes ou options sont acceptées, toutefois les candidats devront obligatoirement répondre à l'objet de la commande initiale.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation - Critères de sélection des candidatures : les candidats devront présenter les pièces conformément au règlement de la consultation.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par l'entreprise :

PRODUCTION D'UN DUME OU DES PIECES SUIVANTES :

– Lettre de candidature

La lettre de candidature identifiant le candidat dûment datée et signée (DC1).

– Planning d'intervention

- Copie du jugement de redressement judiciaire, le cas échéant

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ainsi que la preuve que l'autorisation de poursuite de son activité couvre la période correspondant à la durée prévisible d'exécution prévisible du marché.

- Déclaration sur l'honneur

Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Les chiffres d'affaires des trois dernières années

Les documents et renseignements aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois

derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

2° Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

3° Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

- Les moyens généraux

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

Les candidats devront produire des certificats de qualité attestant qu'il se conforme à certaines normes d'assurance de qualité, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ces certificats, délivrés par des organismes indépendants, sont fondés sur les normes européennes et certifiés par des organismes accrédités.

- Capacités techniques et professionnelles des candidats

Les candidats produiront des certificats de qualifications professionnelles ou tout autre moyen permettant de justifier de leur compétence.

1° Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

2° Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

3° L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public ;

4° L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité ;

5° Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

6° La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

7° L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public ;

8° L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;

9° En fonction des besoins, des échantillons, descriptions ou photographies des fournitures ;

10 ° Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

11° Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres états membres ;

12° Lorsque les produits ou les services à fournir sont complexes ou que, à titre exceptionnel, ils doivent répondre à un but particulier, un contrôle effectué par l'acheteur ou, au nom de celui-ci, par un organisme officiel compétent du pays dans lequel le fournisseur ou le prestataire de services est établi, sous réserve de l'accord de cet organisme ; ce contrôle porte sur les capacités de production du fournisseur ou sur la capacité technique du prestataire de services et, si nécessaire, sur les moyens d'étude et de recherche dont il dispose ainsi que sur les mesures qu'il prendra pour contrôler la qualité.

– Les assurances

Les candidats doivent produire toute attestation d'assurances professionnelles.

Formulaires DC1, DC2 et ATTRI1 disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- prix des prestations à partir du DPGF : 40 points

- valeur technique /qualité environnementale : 20 points
 - Moyens matériels et équipement utilisés : 5 points
 - Dispositions prévues par l'entreprise pour limiter les nuisances sonores visuelles : 5 points
 - Gestion des déchets : 5 points
 - Dispositions prévues par l'entreprise vis-à-vis de l'environnement concernant les approvisionnements du chantier : 5 points

- Compétences de l'entreprise : 20 points
 - Moyens de l'entreprise (Encadrement et composition de l'équipe affectée au chantier) : 10 points
 - Qualité de l'équipe affectée au chantier (Expériences, qualifications) : 10 points

- délai d'intervention : 20 points

Modalités d'obtention du DCE :

Remise gratuite sur place ou dossier téléchargeable sur une plateforme dématérialisée par le biais du site :

<https://www.marches-securises.fr/>

Le retrait des dossiers de consultation s'effectuera sur rendez-vous en téléphonant en Mairie au 01.64.45.13.72

Date limite de réception des plis (candidature et offre) : Lundi 9 septembre 2024 à 11H30

Possibilité de dépôt des offres par voie dématérialisée sur le site : www.marches-securises.fr

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Correspondant : Madame Hélène SAVIN, Responsable des Finances

tél : 01 64 45 13 72 - courriel : finances@spln.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Etienne LENFANT ou Delphine GET, maître d'œuvre

tél : 01 64 28 52 66 - courriel : etienne@lenfant-get.fr ou delphine@lenfant-get.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 5 juillet 2024